



Fiche de Données de Sécurité

The Craftsman Collection NOISETTE



1. Identification

Nom du produit	The Craftsman Collection NOISETTE		
Code du produit	CC016		
Autres moyens d'identification	The Craftsman Collection HAZELNUT.		
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Un revêtement protecteur et/ou décoratif ou produit de peinture complémentaire.		
Fabricant	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2300 Holloway Drive El Reno, OK 73036 Tél. 1-800-262-5710 Télec. 1-405-262-9310 www.geminicoatings.com		
Numéro de téléphone en cas d'urgence	INFOTRAC 800-535-5053 En dehors des É-U, appelez à frais virés: 1-352-323-3500 (Français & Anglais) 24 heures Réponse sur les matières dangereuses (HAZMAT) et aide sur la fiche signalétique: EMI 800-510-8510		

2. Identification des dangers

Résumé	Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche signalétique. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
---------------	--

SIMDUT 2015/OSHA HCS 2012/SGH



Liquides inflammables (Catégorie 2)
 Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 4)
 Corrosion/irritation cutanée (Catégorie 2)
 Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 2)
 Sensibilisation cutanée (Catégories 1)
 Mutagénicité sur les cellules germinales (Catégories 1B)
 Cancérogénicité (Catégories 1B)
 Toxicité pour la reproduction (Catégories 1A)
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique, Effets narcotiques (Catégorie 3)
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée (Catégorie 1)
 Danger par aspiration (Catégorie 1)

DANGER

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables
 H350 : Peut provoquer le cancer
 H340 : Peut induire des anomalies génétiques
 H360 : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
 H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
 H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
 H332 : Nocif par inhalation
 H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H315 : Provoque une irritation cutanée
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges
P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 : Mise à la terre ou liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 : Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et de manutention antidéflagrant.
P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260 : Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards et les aérosols.
P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 : Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé.
P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
P301+P310+P331 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un CENTRE ANTIPOISON. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau et du savon ou se doucher si nécessaire.
P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P321 : Traitement spécifique (voir la section 4 de la fiche FDS ou sur cette étiquette).
P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370+P378 : En cas d'incendie : utilisez un extincteur NFPA de classe B pour l'extinction.
P403+P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405 : Garder sous clef.
P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans une agence agréée d'élimination chimique conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Solvant naphta (pétrole), fraction des aromatiques lourds (C9-C16)	64742-94-5	32 - 33 %
Solvant Stoddard	8052-41-3	25 - 26 %
Butoxy-2 éthanol	111-76-2	4.5 - 5.5 %
Toluène	108-88-3	3.5 - 4.5 %
Naphtalène	91-20-3	3.5 - 4.5 %
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (C6-C13)	64742-48-9	3 - 4 %
Trioxyde de fer	1309-37-1	2.5 - 3.5 %
Solvant naphta aliphatique, fraction médiane	64742-88-7	2 - 3 %
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	1.5 - 2.5 %
Noir de carbone	1333-86-4	1.5 - 2.5 %
Silice amorphe fumée	112945-52-5	1.5 - 2.5 %
Butanone-2 oxime	96-29-7	0.1 - 1 %

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact. Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptômes	Peut causer une irritation de la peau et des yeux. Peut causer une réaction allergique de la peau. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. Risque d'absorption par aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions. Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.
Note au médecin	Traiter les symptômes. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Extincteurs de classe B. Poudres chimiques sèches, mousse anti-alcool, dioxyde de carbone (CO ₂). Ne pas utiliser de jet d'eau direct.
Dangers spécifiques du produit	Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager jusqu'à une source d'ignition éloignée. Peut être enflammé par la chaleur, une étincelle, une flamme ou de l'électricité statique. Ne pas appliquer sur des surfaces chaudes. Le contact avec des comburants forts peut provoquer un incendie. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produira et le conteneur pourrait éclater. Dégage des vapeurs toxiques sous conditions de feu.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	L'eau pulvérisée permet de diminuer l'intensité des flammes. Cependant, les jets d'eau peuvent favoriser la propagation de l'incendie. Les brouillards d'eau sont préférables si l'eau doit être utilisée. Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
--	--

Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts et autres endroits fermés. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Retirer les sources d'ignition. Bien aérer l'endroit. Arrêter la fuite si cela est possible de le faire sans risques. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite, Dustbane) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée. P.S. : Les chiffons et autres matériaux imbibés de peinture ou de solvant peuvent spontanément s'enflammer s'ils sont empilés dans un tas. Entreposer les chiffons imbibés de peinture ou de solvant dans un contenant en métal rempli d'eau et avec un couvercle étanche.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éteindre toute lumière pilote, flammes, four, radiateur, moteur électrique, équipement de soudure et toutes autres sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Mettre les contenants à la terre (ground) ou à la masse lors des transvasements de grande quantité (20 litres et plus). Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Éviter l'inhalation prolongée ou répétée de vapeurs ou des brouillards. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Les conteneurs de ce produit peuvent être dangereux même vides. Comme les contenants vides contiennent des résidus du produit (vapeur, liquide), toutes les précautions de danger mentionnées dans cette fiche doivent être respectées. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Les chiffons, la laine d'acier et le papier essuie-tout imbibés de ce produit peuvent chauffer et s'enflammer spontanément s'ils sont empilés dans un tas. Après usage, entreposer les immédiatement dans un contenant en métal rempli d'eau muni d'un couvercle étanche.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiquetés dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10).
Température de stockage	10 à 25°C (50 à 77°F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Solvant stoddard : 20000 mg/m ³ . Toluène : 500 ppm. Butoxy-2 éthanol : 700 ppm. Naphtalène : 250 ppm. Trioxyde de fer : 2500 mg/m ³ , valeur exprimée en fer. Noir de carbone : 1750 mg/m ³ . Silice amorphe fumée : 3000 mg/m ³ .		
Solvant Stoddard	VECD VEMP (8h)	580 mg/m ³ BC 290 mg/m ³ BC	
Butoxy-2 éthanol	VEMP (8h)	100 ppm 20 ppm	525 mg/m ³ ACGIH , ON, RSST ACGIH , BC, ON
		20 ppm	97 mg/m ³ RSST

Toluène	VEMP (8h)		20 ppm		ACGIH , BC, ON
Naphtalène	VECD		50 ppm	188 mg/m ³	RSST (Pc)
			15 ppm		BC
			15 ppm	78 mg/m ³	ON
			15 ppm	79 mg/m ³	ACGIH , RSST
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (C6-C13)	VEMP (8h)	Brouillard	10 ppm	52 mg/m ³	ACGIH , ON, RSST
				5 mg/m ³	ACGIH , RSST
			175 ppm	1200 mg/m ³	Autre
Trioxyde de fer	VEMP (8h)	Poussière respirable	300 ppm		OSHA
				5 mg/m ³	ACGIH , BC, ON, RSST
Solvant naphta aliphatique, fraction médiane	VEMP (8h)		100 ppm	525 mg/m ³	ACGIH
Noir de carbone	Plafond VEMP (8h)			3.5 mg/m ³	OSHA
				3 mg/m ³	ACGIH , BC, ON
1,2,4-Triméthylbenzène	VEMP (8h)			3.5 mg/m ³	RSST
			25 ppm		ACGIH , BC, ON
Silice amorphe fumée	VEMP (8h)	Poussière respirable	25 ppm	123 mg/m ³	RSST
				1.5 mg/m ³	BC
				3 mg/m ³	ACGIH , ON
				4 mg/m ³	BC
				6 mg/m ³	RSST
Butanone-2 oxime	VEMP (8h)			10 mg/m ³	ACGIH , ON
			10 ppm	36 mg/m ³	US AIHA

Contrôles d'ingénierie appropriés

Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.

Mesures de protection individuelle

Yeux

Porter des lunettes anti-éclaboussures.

Mains

Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Les gants jetables de Nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jetez-les après usage unique. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les séchées.

Peau

L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Porter un tablier synthétique, au besoin, pour empêcher le contact prolongé ou répété avec la peau.

Voies respiratoires

Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et la norme CSA Z 94.4 et approuvé par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit restreint ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, portez un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, portez un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules

de type P100.

Pieds

Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	Inflammabilité	Inflammable
Couleur	Noisette	Limite d'inflammabilité	N.Dis.
Odeur	De solvant	Point d'éclair	4°C (39.2°F)
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	226°C (438.8°F)
pH	S.O.	Sensibilité aux charges électrostatiques	Oui
Point de fusion	S.O.	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	N.Dis.
Point de congélation	S.O.	Densité de vapeur	>1 (Air = 1)
Point d'ébullition	111°C (231.8°F)	Densité relative	0.91 à 0.92 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Négligeable (<2%) dans l'eau	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	> Acétate de butyle	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	N.Dis.	Viscosité	N.Dis.
% de volatilité	79.75%	Masse moléculaire	S.O.
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter le contact avec les substances incompatibles.
Matériaux incompatibles	Oxydants forts, bases fortes, acides minéraux, acides forts.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques


Mesures numériques de la toxicité	Solvant naphta (pétrole), fraction des aromatiques lourds (C9-C16) Solvant Stoddard Butoxy-2 éthanol Naphtalène Toluène Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (C6-C13) Trioxyde de fer Solvant naphta aliphatique, fraction médiane 1,2,4-Triméthylbenzène Noir de carbone Silice amorphe fumée Butanone-2 oxime	Ingestion 7050 mg/kg Rat DL50 Inhalation >5.2 mg/l/4h Rat CL50 Peau >2000 mg/kg Rat DL50 Ingestion >5000 mg/kg Rat DL50 Inhalation >12 mg/l/4h Rat CL50 Peau >3000 mg/kg Lapin DL50 Ingestion 560 mg/kg Rat DL50 Inhalation 2.21 mg/l/4h Rat CL50 Peau 220 mg/kg Lapin DL50 Ingestion 490 mg/kg Rat DL50 Inhalation >1 mg/l/1h Rat CL50 Peau 1120 mg/kg Lapin DL50 Ingestion 5600 mg/kg Rat DL50 Inhalation 30.2 mg/l/4h Rat CL50 Peau 12600 mg/kg Lapin DL50 Ingestion >10000 mg/kg Rat DL50 Inhalation >8.5 mg/l/4h Rat CL50 Peau >3200 mg/kg Lapin DL50 Ingestion >10000 mg/kg Rat DL50 Peau >2000 mg/kg Lapin DL50 Ingestion >5000 mg/kg Rat DL50 Inhalation >13 mg/l/4h Rat CL50 Peau >3000 mg/kg Lapin DL50 Ingestion 5000 mg/kg Rat DL50 Inhalation 18 mg/l/4h Rat CL50 Peau >3160 mg/kg Lapin DL50 Ingestion >15400 mg/kg Rat DL50 Peau >3000 mg/kg Lapin DL50 Ingestion >5000 mg/kg Rat DL50 Inhalation >2.08 mg/l/4h Rat CL50 Peau >5000 mg/kg Lapin DL50 Ingestion 2326 mg/kg Rat DL50 930 mg/kg Rat DL50 Inhalation 20 mg/l/4h Rat CL50 Peau <2000 mg/kg Lapin DL50
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation, ingestion.	
Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire Voie cutanée Voie respiratoire	Peut causer une irritation, des rougeurs, un larmoiement et une vision brouillée. Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant. Peut causer des rougeurs, un assèchement ou des éruptions cutanées. Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau, une irritation et une dermatite. Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant. Le contact sur une grande surface de la peau pendant plusieurs heures peut causer l'absorption de quantités dangereuses du produit. L'inhalation excessive est nocive. Peut causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition. De nombreuses études chez l'homme, en particulier avec des peintres, suggèrent que l'exposition professionnelle à long terme à tous les types de distillats de pétrole (white spirit) provoque une encéphalopathie toxique chronique (effets néfastes sur le système nerveux central).

	<p>Voie orale Nocif ou mortel en cas d'aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux. Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.</p> <p>Sensibilisation respiratoire ou cutanée La Butanone-2 oxime est un sensibilisant cutané puissant (cochon d'inde, OCDE 406). Il y a un cas de dermatite allergique avec le naphtalène chez l'humain. Cependant, un rapport sur la sensibilisation de la peau chez le cochon d'inde indique des résultats négatifs (OCDE 406).</p> <p>Classification CIRC / NTP Nom chimique CIRC NTP Naphtalène 2B R Noir de carbone 2B - CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène. NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérogène.</p> <p>Cancérogénicité De nombreuses études de cancérogénicité avec des produits de solvant naphta (pétrole) ne contenant pas de concentrations importantes de composés cancérogènes connus (<0,1%) ont révélé le développement de tumeurs cutanées. Il a été conclu que ces produits pétroliers de distillat moyen sont des cancérogènes potentiels de la peau (OCDE 451). Dans les conditions d'exposition par inhalation, le butanone-2 oxime est un cancérogène du foie chez le rat (EPA OTS 798.3300). Contient des substances qui peuvent provoquer le cancer d'après des données sur les animaux. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.</p> <p>Mutagène Certains produits de solvant naphta (pétrole) ont des effets mutagènes selon un test avec des bactéries (OCDE 471).</p> <p>Toxicité sur la reproduction Le toluène présente une risque de toxicité sur le développement basé sur l'étude sur des animaux. Une étude épidémiologique (1992) a été réalisée chez des femmes exposées uniquement au toluène dans une usine. Un premier groupe était exposé à des concentrations ambiantes de 50 à 150 ppm et le second à des concentrations de 0 à 25 ppm. La comparaison avec un groupe contrôle a permis de montrer un taux d'avortements spontanés significativement plus élevé chez les femmes exposées aux concentrations plus élevées que chez celles du groupe peu ou pas exposé. L'exposition à haute concentration de Butoxy-2 éthanol a un effet embryotoxique et/ou foetotoxique chez les rats et les lapins de laboratoire à des doses qui étaient très toxiques pour les animaux.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Le système nerveux central.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Le système nerveux central, les reins, le foie, les oreilles.</p>
Effets d'interaction	Aucune information disponible pour ce produit.
Autres informations	Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/Kg mais inférieure à 5000 mg/Kg. Ces valeurs sont classifiées catégorie 5 selon le SGH. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012. L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange a été calculée comme étant supérieure à 10 mg/L/4h, mais inférieure à 20 mg/L/4h. Cette valeur est classifiée par le SGH : Toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 4).

12. Données écologiques


Toxicité écologique	Oncorhynchus mykiss CL50 2.34 mg/L - 96 h (Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic (C9-C16))* Daphanie magna CE50 0.95 mg/L - 48 h (Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic (C9-C16))* Oncorhynchus mykiss CL50 5.8 mg/L - 96 h (toluene)* Daphanie magna CE50 5.46-9.83 mg/L - 48 h (toluene)* Oncorhynchus mykiss CL50 0.91-2.82 mg/L - 96 h (naphthlene)* Daphanie magna CE50 1.09-3.4 mg/L - 48 h (naphthlene)* Pimephales promelas CL50 7.19-8.28 mg/L - 96 h (1,2,4-trimethylbenzene)* Daphanie magna CE50 6.14 mg/L - 48 h (1,2,4-trimethylbenzene)*
Persistance	Le produit contient des composants qui peuvent persister dans l'environnement.
Dégradabilité	Le produit est un mélange d'hydrocarbure lourd dont les ingrédients ne devraient pas être facilement biodégradables (OCDE 301). Le solvant Stoddard n'est pas facilement biodégradable selon sa Demande Biochimique en Oxygène (DBO) de 12-13% (EHC187, 1996). Le toluène dans l'air est rapidement décomposé par processus photochimiques, principalement via oxydation par des radicaux libres hydroxyles ainsi que par photolyse directe. Son temps de demi-vie dans l'air est de 1 à 2 jours. Le toluène est biodégradable (100% en 14 jours, OCDE 301C). Sa Demande Biochimique en Oxygène (DBO) est de 2150 mg O2/L (IUCLID) et sa Demande Chimique en Oxygène (DCO) est de 2520 mg O2/g (IUCLID). Le naphthalène est considéré comme étant pas facilement biodégradable, mais il est intrinsèquement ou facilement biodégradable dans de nombreux essais non normalisés avec des conditions aérobies. Le Butoxy-2 éthanol est facilement biodégradable à 90.4% en 28 jours (OCDE 301B).
Potentiel de bioaccumulation	Le produit est un mélange d'hydrocarbure lourd dont certains ingrédients peuvent être bioaccumulatif. Le toluène a des Facteur de bioconcentration (FBC) chez deux poissons de 13 à 90 et un facteur de partition Log Koe de 2,65. Ces données indiquent un potentiel de bioaccumulation de faible à moyen. Le naphthalène présente un faible potentiel d'accumulation avec Facteurs de Bioconcentration (FBC) de <200 (OCDE 305). Le Butoxy-2 éthanol ne devrait pas se bioaccumuler selon son faible coefficient de partition (Log Koe <2). Le 1,2,4-Triméthylbenzène n'est pas rapidement biodégradable (4 à 18% en 28 jours) selon la ligne directrice 301C de l'OCDE.
Mobilité dans le sol	Le produit est un mélange d'hydrocarbure dont certains ingrédients peuvent s'évaporer dans l'air alors que d'autres présenteront une mobilité moyenne à faible dans le sol. Le toluène s'évapore rapidement dans l'atmosphère en raison du faible degré d'absorption du sol et de sa faible solubilité dans l'eau. Ses valeurs de Koc de 37 à 178 dans un sol sablonneux indiquent que le toluène devrait avoir une mobilité élevée à modérée dans le sol. (TOXNET Data). Les valeurs de Koc de <650 suggèrent que le naphthalène est devrait avoir une mobilité dans le sol de élevée à nulle (TOXNET). Le Butoxy-2 éthanol a une valeur estimée Koc de 0.83 qui indique une très grande mobilité dans le sol (TOXNET).
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone. Un déversement incontrôlé du produit peut entraîner la contamination de l'air, du sol, des cours d'eau et/ou des égouts. *Données selon la fiche de données de sécurité Gemini Coatings.

13. Données sur l'élimination

Contenant 	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. NE PAS percer, couper, chauffer ou brûler le contenant, même après usage. Les résidus de peinture, y compris les laques, les teintures, les shellacs, les vernis, les solvants et diluants pour peintures, peuvent être retraités partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
--	---

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN 1263
Désignation officielle de transport de l'ONU	PEINTURES
	Contient un ingrédient qui est un polluant marin.

Dangers environnementaux	
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Permis requis pour le transport avec des pancartes adéquates affichées sur le véhicule.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)	
Classe(s) relative(s) au transport	 Classe 3
Groupe d'emballage	II
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	UN 1263. PEINTURES. Classe 3, GE II. Programmes d'urgence (FS-No) F-E, S-E
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	UN 1263. PEINTURES. Classe 3, GE II.
La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.	

15. Informations sur la réglementation

CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Solvant naphta (pétrole), fraction des aromatiques lourds (C9-C16)	64742-94-5	X	X		X
Solvant Stoddard	8052-41-3	X	X		X
Butoxy-2 éthanol	111-76-2	X	X		X
Toluène	108-88-3	X	X		X
Naphtalène	91-20-3	X	X		X
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (C6-C13)	64742-48-9	X	X		X
Trioxyde de fer	1309-37-1		X		
Solvant naphta aliphatique, fraction médiane	64742-88-7		X		X
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	X	X		X
Noir de carbone	1333-86-4		X		
Silice amorphe fumée	112945-52-5		X		
Butanone-2 oxime	96-29-7	X	X		

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances

- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances

- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CERCLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Priority
Solvant naphta (pétrole), fraction des aromatiques lourds (C9-C16)	64742-94-5	X								
Solvant Stoddard	8052-41-3	X								
Butoxy-2 éthanol	111-76-2	X								
Toluène	108-88-3	X	X	X		X	X		X	X

Naphtalène	91-20-3	X	X	X		X	X		X	X
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (C6-C13)	64742-48-9	X								
Trioxyde de fer	1309-37-1	X								
Solvant naphta aliphatique, fraction médiane	64742-88-7	X								
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	X		X	X					
Noir de carbone	1333-86-4	X								
Silice amorphe fumée	112945-52-5	X								
Butanone-2 oxime	96-29-7	X								

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Nom chimique	CAS	Cancer	Toxicité sur la reproduction et le développement
Toluène	108-88-3		X
Naphtalène	91-20-3	X	
Noir de carbone	1333-86-4	X	

Autres réglementations

SIMDUT 1988



B2 D1A D2A D2B

Classe B2 : Liquides inflammables

Classe D1A : Matières très toxiques ayant des effets toxiques immédiats et graves

Classe D2A : Matières très toxiques ayant d'autres effets

Classe D2B : Matières toxiques ayant d'autres effets

HMIS



(X) Protective Equipment

NFPA



16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2016-02-08
Version	02
Autres informations	RÉFÉRENCES : - Fiche de données de sécurité originale (code de produit CC016) de Gemini Coatings. Date de préparation :

2015-10-20.

- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases,

<http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php>

- TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine,

<http://toxnet.nlm.nih.gov/>

- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), <http://www.reptox.csst.qc.ca>

- NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH

Publications, 2007, <http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html>

- IPCS INCHEM, Chemical Safety Information from Intergovernmental Organizations, Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS), Copyright International Programme on Chemical Safety (IPCS),

<http://www.inchem.org>

- OECD Existing Chemicals Database, Chemicals Screening Information DataSet (SIDS) for High Volume Chemicals, UNEP publications, <http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx>

DATE DE LA PREMIÈRE VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ :

2015-12-08

CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 02 :

sections 2, 3, 8, 9, 11, et 12.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA: American Industrial Hygiene Association

HMIS: Hazardous Materials Identification System

NFPA: National Fire Protection Association

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health

NTP: National Toxicology Program

RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)

CIRC: Centre international de recherche sur le cancer

DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé

SGH: Système général harmonisé

SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)

VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.